

**Examen rapide de la classification
du COSEPAC**

pour le

Bleu insulaire
Icaricia saepiolus insulanus

au Canada

EN VOIE DE DISPARITION
2022

COSEPAC
Comité sur la situation
des espèces en péril
au Canada



COSEWIC
Committee on the Status
of Endangered Wildlife
in Canada

Le processus d'examen rapide de la classification est utilisé par le COSEPAC dans le cas des espèces sauvages dont le statut n'a pas changé depuis leur dernière évaluation. Les renseignements facilement accessibles contenus dans le précédent rapport de situation ou sommaire du statut de l'espèce et les documents de rétablissement ainsi que ceux détenus par les équipes de rétablissement, les autorités responsables, les centres de données sur la conservation et les spécialistes des espèces ont été examinés par le sous-comité de spécialistes des espèces concerné, puis analysés par le COSEPAC. Le présent document est le sommaire des renseignements pertinents.

Les examens rapides de la classification sont des documents de travail servant à déterminer le statut des espèces sauvages que l'on croit en péril au Canada. Le présent document peut être cité de la manière suivante :

COSEPAC. 2022. Examen rapide de la classification du COSEPAC pour le bleu insulaire (*Icaricia saepiolus insulanus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, xvii p. (<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>).

Note de production :

Le COSEPAC remercie David B. McCorquodale d'avoir rédigé l'examen rapide de la classification pour le bleu insulaire (*Icaricia saepiolus insulanus*) au Canada, aux termes d'un marché conclu avec Environnement et Changement climatique Canada. La supervision et la révision du rapport ont été assurées par Jennifer Heron, coprésidente du Sous-comité de spécialistes des arthropodes du COSEPAC.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, s'adresser au :

Secrétariat du COSEPAC
a/s Service canadien de la faune
Environnement et Changement climatique Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Tél. : 819-938-4125

Télec. : 819-938-3984

Courriel : ec.cosepac-cosewic.ec@canada.ca
www.cosepac.ca

Also available in English under the title "COSEWIC Rapid Review of Classification on the Island Blue *Icaricia saepiolus insulanus*".



COSEPAC Sommaire de l'évaluation

Sommaire de l'évaluation – Décembre 2022

Nom commun

Bleu insulaire

Nom scientifique

Icaricia saepiolus insulanus

Statut selon le COSEPAC

En voie de disparition

Justification de la désignation

Cette espèce n'a pas été signalée à l'état sauvage depuis 1979, mais les activités de recherche sont insuffisantes pour qu'il soit possible de conclure qu'elle est disparue. Toute sous-population qui subsisterait dans l'aire de répartition historique n'occuperait qu'une très petite partie de celle-ci et serait probablement en déclin en raison de la diminution de la qualité de l'habitat associée aux plantes envahissantes qui supplantent les plantes hôtes indigènes.

Présence au Canada

Colombie-Britannique

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2000. Réexamen et confirmation du statut en mai 2012 et en décembre 2022.



COSEPAC Examen rapide de la classification

PRÉFACE

En mai 2000, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a évalué pour la première fois le bleu insulaire (*Icaricia saepiolus insulanus*) et conclu que l'espèce était en voie de disparition au Canada. Le statut a été réexaminé et confirmé en mai 2012 (COSEWIC, 2012). Le bleu insulaire a été inscrit à titre d'espèce en voie de disparition à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) en 2003.

Depuis la rédaction du rapport de situation du COSEPAC (COSEWIC, 2000), l'ancien sous-genre *Icaricia* a été élevé au rang de genre (Pohl *et al.*, 2018), et le nom scientifique du bleu insulaire est désormais *Icaricia saepiolus insulanus*. D'autres sous-espèces d'*Icaricia saepiolus*¹ ont été désignées comme *I. saepiolus nr. insulanus*, mais le consensus est que ce nom est synonyme d'*I. saepiolus littoralis* (USDA, 2017).

L'aire de répartition connue du bleu insulaire à l'échelle mondiale et canadienne se situe dans le sud-est de l'île de Vancouver, depuis Victoria en allant vers le nord jusqu'à Saratoga Beach, près de la rivière Campbell (COSEWIC, 2000; BC CDC 2021). Les mentions datent de 1901 (Victoria) à 1979 (Malahat). Les données historiques sont résumées dans le programme de rétablissement de l'espèce (GOIRIG, 2007; Parks Canada Agency, 2008).

Les zones de faible altitude du sud-est de l'île de Vancouver font l'objet de bons relevés ciblant les papillons, en particulier les prés ouverts, les prairies et les écosystèmes à chêne de Garry (*Quercus garryana*), de même que les écosystèmes connexes où le bleu insulaire pourrait se trouver. Les relevés de papillons dans l'aire de répartition potentielle du bleu insulaire proviennent de nombreuses sources; de 2001 à 2020, les travaux de recherche sur les papillons totalisaient un minimum de 1 834 heures de relevé et une distance de 2 908 km pendant la période de vol de l'espèce (Heron, comm. pers., 2021). Aucune observation fortuite affichée sur des forums en ligne sur les papillons (p. ex. iNaturalist [2022], Victoria Natural History Invertebrate Alert [2022]) n'a été consignée. Toutefois, il est toujours possible que le bleu insulaire soit observé dans les quelque 350 000 hectares d'habitat potentiel n'ayant pas fait de relevé situé sur des terres privées dans le sud-est de l'île de Vancouver, ainsi que dans certaines régions du nord-ouest de l'État de Washington. Aucune autre mention n'a été trouvée à partir de spécimens de musée non identifiés ou non répertoriés.

¹ Le nom commun français de *Icaricia saepiolus* est « bleu verdâtre » (Guppy et Shepard, 2001); « bleu insulaire » réfère seulement à *Icaricia saepiolus insulanus*.

La définition d'espèce sauvage² au sens de la LEP donne au COSEPAC le mandat d'évaluer les unités inférieures au niveau d'une espèce taxinomique reconnue en tant qu'unités désignables (UD) pour savoir si elles possèdent des caractéristiques qui les rendent à la fois distinctes³ et importantes dans l'évolution⁴. Le bleu insulaire est l'une des douze sous-espèces décrites du bleu verdâtre (*I. saepiolus*) (Pelham, 2022), qui possède une vaste aire de répartition en Amérique du Nord (Pohl *et al.*, 2018; Chu, comm. pers., 2022). La sous-espèce a été décrite en 1919 (Blackmore, 1919), et il n'y a pas de conflit taxinomique dans la littérature (Guppy et Shepard, 2001; Pelham, 2008; Pohl *et al.*, 2018; Guppy, comm. pers., 2022; Pelham, 2022). Les paragraphes suivants expliquent comment le bleu insulaire répond aux critères de caractère distinct et de caractère important.

Une UD présumée peut être considérée distincte sur la base de l'un ou des deux facteurs suivants, chacun d'entre eux indiquant une transmission faible ou nulle de l'information héréditaire entre elle et les autres UD :

- *D1. Preuves de caractères héréditaires ou de marqueurs génétiques qui distinguent clairement l'UD présumée des autres UD (p. ex. preuves provenant de marqueurs génétiques ou de la morphologie, du comportement, du cycle vital, de la phénologie), indiquant une transmission limitée de ces caractères héréditaires à d'autres UD.* Il existe des informations morphologiques qui permettent de distinguer le bleu insulaire des autres sous-espèces (Blackmore, 1920; Kondla et Guppy, 2002; Guppy, comm. pers., 2022). Plus précisément, la coloration et les motifs des ailes des spécimens mâles et femelles sont utilisés pour différencier les sous-espèces *insulanus* et *amica* (voir le tableau 1) (Blackmore, 1920; Kondla et Guppy, 2002; Guppy, comm. pers., 2022). Cependant, il existe peu de données supplémentaires sur l'histoire naturelle et les marqueurs génétiques ou héréditaires qui permettent d'étayer ce critère.

² Au sens de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), une espèce sauvage est une espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animaux, de végétaux ou d'autres organismes d'origine sauvage, sauf une bactérie ou un virus, qui, selon le cas : **a)** est indigène au Canada; **b)** s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.

³ « Distincte » signifie qu'il y a actuellement très peu de transmission d'information héréditaire (culturelle ou génétique) à partir d'autres unités.

⁴ « Importante dans l'évolution » signifie que l'unité présente des caractères héréditaires adaptatifs ou une évolution que l'on ne trouve pas ailleurs au Canada.

Tableau 1. Comparaison entre la couleur et les motifs des ailes qui différencient le bleu insulaire (*Icaricia saepiolus insulanus*) de la sous-espèce la plus proche géographiquement (*I. s. amica*). Information provenant de Blackmore (1920), de Guppy et Shepard (2001) et de Guppy (comm. pers., 2022).

<i>Icaricia saepiolus insulanus</i>	<i>Icaricia saepiolus amica</i>
Le dessus [de l'aile] de la femelle est brun, avec peu ou pas de bleu mélangé au brun.	Le dessus [de l'aile] de la femelle est brun, avec beaucoup de bleu mélangé au brun.
Le dessus [de l'aile] du mâle est bleu vif sans reflet violet.	Le dessus [de l'aile] du mâle est d'un bleu plus terne avec un reflet violet.
Le dessous [de l'aile] du mâle est presque blanc (brunâtre chez la femelle).	Le dessous [de l'aile] du mâle est blanc grisâtre ou brunâtre (plus foncé chez la femelle).
La rangée marginale de taches noires [sous l'aile] du mâle est peu développée ou absente (plus développée chez la femelle).	La rangée marginale de taches noires [sous l'aile] du mâle et de la femelle est fortement développée.

- D2. Disjonction géographique naturelle (c.-à-d. qui ne résulte pas d'une perturbation humaine) entre les UD présumées, qui limite grandement la transmission d'information (p. ex. individus, gamètes) entre des « portions de l'aire de répartition » pendant une période prolongée et qui la rend peu probable dans un avenir prévisible. L'expression « période prolongée » signifie qu'il s'est écoulé suffisamment de temps pour que la sélection naturelle ou la dérive génétique soient susceptibles d'avoir produit des unités distinctes, compte tenu de la biologie spécifique du taxon.* Il y a une disjonction géographique naturelle entre l'aire de répartition du bleu insulaire et celle de la sous-espèce *amica* (*I. s. amica*), la plus proche géographiquement. L'aire de répartition de *Icaricia saepiolus amica* s'étend sur toute la partie continentale de la Colombie-Britannique (à l'exception des régions côtières) (Guppy et Shepard, 2001) et continue vers le nord jusqu'au Yukon et à l'est jusqu'en Alberta et dans tout le Canada (Layberry *et al.*, 1998). Par rapport au signalement le plus récent (Malahat en 1979) du bleu insulaire dans le sud-est de l'île de Vancouver, le signalement confirmé le plus proche de *I. s. amica* se trouve dans le parc provincial E. C. Manning, à environ 200 km en ligne droite à travers un habitat non convenable, y compris le détroit de Georgia. Il existe des différences entre l'habitat du bleu insulaire (voir [GOIRIG, 2007](#) et [Parks Canada Agency, 2008 pour de plus amples renseignements sur l'habitat](#)) et celui de *I. s. amica* (voir [Layberry *et al.*, 1998](#) et [Guppy et Shepard, 2001 pour de plus amples renseignements sur l'habitat](#)). On en déduit que le bleu insulaire a suivi une trajectoire d'évolution indépendante depuis le retrait des glaciers, soit environ 11 700 ans avant notre ère. La sous-espèce a une aire de répartition géographique restreinte (c.-à-d. le sud-est de l'île de Vancouver et les îles Gulf) et a été séparée géographiquement des individus du continent adjacent (c.-à-d. *I. s. amica*) depuis le retrait des glaciers (voir Fuchs, 2001 et GOERT, 2002 pour des renseignements généraux sur l'écosystème à chêne de Garry et les écosystèmes connexes). Le bleu insulaire répond à ce critère de caractère distinct.

Une UD est considérée comme importante sur la base d'un ou de plusieurs critères suivants.

- S1. Preuve directe ou forte inférence qu'une UD présumée a suivi une trajectoire évolutive indépendante pendant une période importante dans l'évolution, généralement une divergence phylogénétique intraspécifique indiquant des origines dans des refuges distincts du Pléistocène. Voir D2.
- S2. Preuve directe ou forte inférence permettant de déduire que l'UD présumée possède des caractères adaptatifs et héréditaires qui ne pourraient être reconstitués en pratique en cas de perte. Exemple : persistance de l'UD distincte présumée dans un environnement écologique où un régime sélectif est susceptible d'avoir donné lieu à des adaptations locales de l'UD qui n'ont pas pu être reconstituées. Les mentions antérieures du bleu insulaire proviennent de l'écosystème à chêne de Garry et des écosystèmes connexes, qui sont limités au sud-est de l'île de Vancouver et à quelques parcelles d'habitat isolées près de Sumas et de Yale, dans la vallée du Fraser. Ces écosystèmes sont nés avec le retrait des glaciers, environ 11 700 ans avant notre ère, et ont atteint leur plus grande étendue il y a approximativement 5 000 à 8 000 ans (Erickson, 1993). L'aire de répartition du bleu insulaire se limite à ces écosystèmes, qui ont fourni un cadre écologique unique (voir Fuchs, 2001; GOERT, 2002) pour des caractères adaptatifs qui ne sont pas susceptibles d'être reconstitués.

Le bleu insulaire est classé à l'échelle mondiale comme G5TH (sous-espèce possiblement disparue ou historique, non récemment signalée comme existante, mais associée à un espoir raisonnable de redécouverte) (NatureServe, 2021), NH (possiblement disparue ou disparue du pays) au Canada et SH (possiblement disparue) en Colombie-Britannique (BC CDC, 2021).

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2000. Réexamen et confirmation du statut en mai 2012 et en décembre 2022.

Carte mise à jour

requise X non requise

Aucun changement à l'aire de répartition; voir les évaluations précédentes (COSEWIC, 2000; 2012).

RÉSUMÉ TECHNIQUE

Bleu insulaire

Island Blue

Icaricia saepiolus insularus

Répartition au Canada : Colombie-Britannique

Données démographiques

Durée d'une génération	Environ 1 an	Aucun signe que l'espèce hiverne plus d'un an
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre total d'individus matures?	Inconnu	Données insuffisantes
Pourcentage estimé de déclin continu du nombre total d'individus matures sur [5 ans ou 2 générations, selon la période la plus longue, jusqu'à un maximum de 100 ans].	Inconnu	Données insuffisantes
Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [10 dernières années ou 3 dernières générations, selon la période la plus longue, jusqu'à un maximum de 100 ans].	Inconnu	Données insuffisantes
Pourcentage [prévu ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [10 prochaines années ou 3 prochaines générations, selon la période la plus longue, jusqu'à un maximum de 100 ans].	Inconnu	Données insuffisantes
Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours de toute période de [10 ans ou 3 générations, selon la période la plus longue, jusqu'à un maximum de 100 ans] commençant dans le passé et se terminant dans le futur.	Inconnu	Données insuffisantes
Est-ce que les causes du déclin sont clairement comprises?	Inconnu	Données insuffisantes
Est-ce que les causes du déclin ont cessé?	Inconnu, mais sans objet si l'espèce n'est plus présente au Canada	L'habitat dans les sites historiques présente de multiples menaces continues et cumulatives.
Est-ce que les causes du déclin sont clairement réversibles?	Inconnu, mais sans objet si l'espèce n'est plus présente au Canada	L'habitat dans les sites historiques présente de multiples menaces continues et cumulatives.

Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures?	Non	Rien n'indique des fluctuations extrêmes selon les données historiques et l'information sur les autres sous-espèces de bleu verdâtre.
---	-----	---

Information sur la répartition

Superficie estimée de la zone d'occurrence	Inconnu, mais sans objet si la sous-espèce n'est plus présente au Canada	La mention la plus récente au Canada date de 1979
Indice de zone d'occupation (IZO), établi à partir d'une grille à carrés de 2 km de côté.	Inconnu, mais sans objet si la sous-espèce n'est plus présente au Canada	La mention la plus récente au Canada date de 1979
La population totale est-elle gravement fragmentée, c.-à-d. que plus de 50 % de sa zone d'occupation totale se trouvent dans des parcelles d'habitat qui sont a) plus petites que la superficie nécessaire au maintien d'une population viable et b) séparées d'autres parcelles d'habitat par une distance supérieure à la distance de dispersion maximale présumée pour l'espèce?	a. Inconnu b. Inconnu	Probable si elle est encore présente au Canada, et sans objet si elle n'est plus présente au Canada
Nombre de localités*	Inconnu; aucune si la sous-espèce n'est plus présente au Canada	La mention la plus récente au Canada date de 1979
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de la zone d'occurrence?	Inconnu; mais si la sous-espèce persiste, elle est probablement en déclin	Si la sous-espèce est présente dans de l'habitat non vérifié; déclin continu inféré d'après les menaces en cours dans les sites historiques et dans tout l'habitat potentiel de l'aire de répartition de la sous-espèce
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de l'indice de zone d'occupation?	Inconnu; mais si la sous-espèce persiste, elle est probablement en déclin	Si la sous-espèce est présente dans de l'habitat non vérifié; déclin continu inféré d'après les menaces en cours dans les sites historiques et dans tout l'habitat potentiel de l'aire de répartition de la sous-espèce

* Voir « Définitions et abréviations » sur le [site Web du COSEPAC](#) pour obtenir plus de renseignements sur ce terme.

Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre de sous-populations?	Aucune sous-population connue; mais si la sous-espèce persiste, elle est probablement en déclin	Déclin historique
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre de localités*?	Aucune localité connue, mais si la sous-espèce persiste, elle est probablement en déclin	Déclin historique
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de [la superficie, l'étendue ou la qualité] de l'habitat?	Oui, il y a un déclin inféré de la qualité d'après les menaces continues pesant sur l'habitat	Déclin historique inféré de la qualité de l'habitat et de l'habitat potentiel n'ayant pas fait l'objet d'un relevé dans l'aire de répartition de la sous-espèce
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de sous-populations?	Non, aucune sous-population connue	Rien n'indique des fluctuations extrêmes selon les données et l'information sur d'autres sous-espèces de bleu verdâtre
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de localités*?	Peu probable	Rien n'indique des fluctuations extrêmes selon les données et l'information sur d'autres sous-espèces de bleu verdâtre
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de la zone d'occurrence?	Peu probable	Rien n'indique des fluctuations extrêmes selon les données et l'information sur d'autres sous-espèces de bleu verdâtre
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de l'indice de zone d'occupation?	Peu probable	Rien n'indique des fluctuations extrêmes de l'indice de zone d'occupation selon les données et l'information sur d'autres sous-espèces de bleu verdâtre

* Voir « Définitions et abréviations » sur le [site Web du COSEPAC](#) pour obtenir plus de renseignements sur ce terme.

Nombre d'individus matures (dans chaque sous-population)

Sous-population	Nombre d'individus matures (utilisez des fourchettes plausibles)	Commentaires sur les estimations individuelles
Total	Pas de données	Pas de données

Analyse quantitative

La probabilité de disparition de l'espèce à l'état sauvage est d'au moins [20 % sur 20 ans ou 5 générations, selon la plus longue période, jusqu'à un maximum de 100 ans, ou 10 % sur 100 ans]	Inconnu	Aucune analyse n'a été effectuée
--	---------	----------------------------------

Menaces et facteurs limitatifs

Un calculateur des menaces a-t-il été rempli pour l'espèce?	Non	
Menaces présentées dans le rapport de situation du COSEPAC (COSEWIC, 2000) et le sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC (COSEWIC, 2012) :		
<ul style="list-style-type: none">• Autres modifications de l'écosystème : déplacement de trèfles indigènes (plantes hôtes) par des trèfles non indigènes; suppression des incendies.• Perte d'habitat causée par le développement (p. ex. urbain, agricole)		
Quels sont les autres facteurs limitatifs pertinents?		
<ul style="list-style-type: none">• Spécificité de la plante hôte; capacité de dispersion limitée		

Immigration de source externe (immigration de l'extérieur du Canada)

Situation des populations de l'extérieur les plus susceptibles de fournir des individus immigrants au Canada.	Sans objet	La sous-espèce est endémique à l'île de Vancouver
Une immigration a-t-elle été constatée ou est-elle possible?	Sans objet	La sous-espèce est endémique à l'île de Vancouver
Des individus immigrants seraient-ils adaptés pour survivre au Canada?	Sans objet	La sous-espèce est endémique à l'île de Vancouver
Y a-t-il suffisamment d'habitat disponible au Canada pour les individus immigrants?	Sans objet	La sous-espèce est endémique à l'île de Vancouver
Les conditions se détériorent-elles au Canada*?	Sans objet	La sous-espèce est endémique à l'île de Vancouver
Les conditions de la population source (c.-à-d. de l'extérieur) se détériorent-elles*?	Sans objet	La sous-espèce est endémique à l'île de Vancouver
La population canadienne est-elle considérée comme un puits*?	Sans objet	La sous-espèce est endémique à l'île de Vancouver
La possibilité d'une immigration depuis des populations externes existe-t-elle?	Sans objet	La sous-espèce est endémique à l'île de Vancouver

* Voir le [tableau 3](#) (Lignes directrices pour la modification de l'évaluation de la situation d'après une immigration de source externe)

Nature délicate de l'information sur l'espèce

L'information concernant l'espèce est-elle de nature délicate?	Non	
--	-----	--

Statut et justification de la désignation

Statut : En voie de disparition	Code alphanumérique : B1ab(iii)+2ab(iii)
Justification de la désignation : Cette espèce n'a pas été signalée à l'état sauvage depuis 1979, mais les activités de recherche sont insuffisantes pour qu'il soit possible de conclure qu'elle est disparue. Toute sous-population qui subsisterait dans l'aire de répartition historique n'occuperait qu'une très petite partie de celle-ci et serait probablement en déclin en raison de la diminution de la qualité de l'habitat associée aux plantes envahissantes qui supplantent les plantes hôtes indigènes.	
Justification du changement de statut	Aucun changement

Applicabilité des critères

A : déclin du nombre total d'individus matures Sans objet. Données insuffisantes pour inférer, prévoir ou présumer de manière fiable les tendances de la population.
B : aire de répartition peu étendue et déclin ou fluctuation Correspond aux critères de la catégorie « espèce en voie de disparition » B1ab(iii)+2ab(iii). Les zones où l'espèce pourrait persister se situent sous le seuil pour la zone d'occurrence et l'IZO de la catégorie « menacée », et il y a un déclin inféré de la qualité de l'habitat à cause de la présence de plantes envahissantes qui supplantent les plantes hôtes indigènes.
C : nombre d'individus matures peu élevé et en déclin Sans objet. Les données ne permettent pas de déterminer le nombre d'individus matures et/ou le déclin continu.
D : très petite population totale ou répartition restreinte Sans objet. Le nombre d'individus matures et la vulnérabilité à un déclin rapide et substantiel de la population sont inconnus.
E : analyse quantitative Sans objet. Aucune analyse n'a été effectuée.

REMERCIEMENTS

Environnement et Changement climatique a fourni le financement. Le Sous-comité de spécialistes des arthropodes a passé en revue le document (Robert Buchkowski, Sydney G. Cannings, Jeremy deWaard, Allan Harris, Colin Jones, John Klymko, Jayme Lewthwaite, Jessica Linton, Dawn Marks, Julia Mlynarek, Jeff Ogden, Leah Ramsay, John Richardson, Sarah Semmler, Brian Starzomski, Jennifer Heron, Sue Chiblow [Sous-comité des CTA], Dan Benoit [Sous-comité des CTA], Myrle Ballard [Sous-comité des CTA]). Dave Fraser (membre scientifique non gouvernemental du COSEPAC) a assuré la révision et a intégré des commentaires rédactionnels. Joanna James et Marie-Ève Corbin (Secrétariat du COSEPAC) ont apporté leur soutien. Les personnes suivantes ont fourni des conseils et contribué à l'obtention de données sur des activités de recherche infructueuses : Crispin Guppy, Lea Gelling, James Miskelly, Claudia Copley, Darren Copley, Pascale Archibald, Jeremy Gatten, Mike Yip, Nick Page, Patrick Lilley, Bonnie Zand, Jennifer Heron, Dawn Marks.

EXPERTS CONTACTÉS

Gelling, Lea, zoologiste de programme, Conservation Data Centre de la Colombie-Britannique, Biodiversity Branch, Ministry of Environment and Climate Change Strategy, Victoria (Colombie-Britannique).

Guppy, Crispin. Lépidoptériste, Whitehorse (Yukon).

Heron, Jennifer. Spécialiste de la conservation des invertébrés, Conservation Science Section, B.C. Ministry of Environment and Climate Change Strategy, Surrey (Colombie-Britannique).

Miskelly, Jame. Entomologiste, Victoria (Colombie-Britannique).

SOURCES D'INFORMATION

BCCDC (British Columbia Conservation Data Centre). 2021. B.C. Species and Ecosystems Explorer. British Columbia Ministry of Environment and Climate Change Strategy. Victoria, B.C. Site Web : <https://alpha.gov.bc.ca/gov/content/environment/plants-animals-ecosystems/conservation-data-centre> [consulté le 19 juin 2021].

Blackmore, E.H. 1919. The Lycaeninae of British Columbia. Proceedings of the Entomological Society of British Columbia 14: 5-11, 1 p.

- COSEWIC. 2000. COSEWIC assessment and status report on the Island Blue *Plebejus saepiolus insulanus* in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. vi + 8 pp. <https://species-registry.canada.ca/index-en.html#/documents/2445> [consulté le 22 septembre 2022]. [Également disponible en français : COSEPAC. 2000. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Bleu insulaire (*Plebejus saepiolus insulanus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. v + 9 p. <https://registre-especes.canada.ca/index-fr.html#/documents/2445>
- COSEWIC. 2012. COSEWIC status appraisal summary on the Island Blue *Plebejus saepiolus insulanus* in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. x pp. <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/species-risk-public-registry/cosewic-assessments-status-reports/island-blue-appraisal-summary-2012.html> [consulté le 19 juin 2021]. [Également disponible en français : COSEPAC. 2012. Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC sur le Bleu insulaire (*Plebejus saepiolus insulanus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xi p. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/evaluations-rapports-situations-cosepac/bleu-insulaire-sommaire-2012.html>]
- Erickson, W. 1993. Garry Oak Ecosystems. Province of British Columbia Ministry of Environment, Lands and Parks, Victoria, BC. 6pp. https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/environment/plants-animals-and-ecosystems/conservation-data-centre/publications/erickson_garry_oak.pdf [consulté le 18 décembre 2022].
- Fuchs, M.A. 2001. Towards a Recovery Strategy for Garry Oak and Associated Ecosystems in Canada: Ecological Assessment and Literature Review. Technical Report GBEI/EC-00-030. Environment Canada, Canadian Wildlife Service, Pacific and Yukon Region. 118pp. Site Web : <http://parkscanadahistory.com/publications/fortroddhill/garry-oak-recovery.pdf> [consulté le 19 décembre 2022].
- GOERT (Garry Oak Ecosystems Recovery Team). 2002. Recovery Strategy for Garry Oak and Associated Ecosystems and Their Associated Species at Risk in Canada, 2001-2006. Draft 20 February 2002. 201pp. Site Web : <https://goert.ca/wp/wp-content/uploads/GOERT-Recovery-Strategy-GOE-SAR-2002.pdf> [consulté le 19 décembre 2022].
- GOIRIG (Garry Oak Invertebrates Recovery Implementation Group). 2007. Recovery strategy for the Greenish Blue insulanus subspecies (*Plebejus saepiolus insulanus*) in British Columbia. Prepared for the British Columbia Ministry of Environment, Victoria, B.C. 13pp.
- Guppy, C.S. 2022. *Correspondance par courriel et communication personnelle avec Jennifer Heron*. Lépidoptériste dans le milieu privé, Whitehorse (Yukon).

- Guppy, C.S. et J.H. Shepard. 2001. Butterflies of British Columbia. University of British Columbia Press, and Royal British Columbia Museum, Vancouver and Victoria, British Columbia.
- Heron, J.. Communication personnelle, 2021. *Correspondance par courriel avec David McCorquodale*. Provincial Invertebrate Conservation Specialist with the Conservation Science Section, British Columbia Ministry of Environment and Climate Change Strategy, Surrey (Colombie-Britannique).
- iNaturalist. 2022. Recherche en ligne de « Island Blue » (aucune donnée). Site Web : www.inaturalist.org/taxa/520398-Icaricia-saepiolus [consulté le 19 décembre 2022].
- Kondla, N. G. et C. S. Guppy. 2002. Name-bearing types and taxonomic synopsis of three Lycaenid butterfly taxa from western Canada (*Lepidoptera: Lycaenidae*). Taxonomic Report of the International Lepidoptera Survey 3(6):1–11.
- Layberry, R., P. Hall et D. Lafontaine. 1998. The Butterflies of Canada. University of Toronto Press. 354 pp.
- NatureServe. 2021. NatureServe Explorer [application Web]. NatureServe, Arlington, Virginia. Site Web : https://explorer.natureserve.org/Taxon/ELEMENT_GLOBAL.2.115706/Icaricia_saepiolus_insulanus [consulté le 19 juin 2021]
- Parks Canada Agency. 2008. Recovery Strategy for the Island Blue (*Plebejus saepiolus insulanus*) in Canada [Proposed]. Species at Risk Act Recovery Strategy Series. Parks Canada Agency, Ottawa, ON. 30pp. [Également disponible en français : Agence Parcs Canada. 2008. Programme de rétablissement du bleu insulaire (*Plebejus saepiolus insulanus*) au Canada [Proposition]. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada, Ottawa, Ontario. iv + 17 p.]
- Pelham, J. 2022. Checklist of the butterflies of the United States and Canada, December 2022. Site Web : <https://butterfliesofamerica.com/US-Can-Cat.htm> [consulté le 19 décembre 2022].
- Pohl, G.R. J-F. Landry, B.C. Schmidt, J.D. Lafontaine, J.T. Troubridge, A.D. Macaulay, E. van Nieukerken, J.R. deWaard, J.J. Dombroskie, J. Klymko, V. Nazari et K. Stead. 2018. Annotated checklist of the moths and butterflies (Lepidoptera) of Canada and Alaska. Pensoft Publishers. 580 pp.
- USDA. 2017. Species Fact Sheet Coastal greenish blue *Plebejus saepiolus littoralis*. https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwiVzLnUm_D9AhV_kIkEHSqrCrIQFnoECA0QAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.fs.usda.gov%2Ffr6%2Fissssp%2Fdownloads%2Fupdates%2Fupdate-202108.pdf&usq=AOvVaw10-tBbsdWUDtjUWCGI8dC&cshid=1679511511629049 (consulté le 16 août 2021).
- Victoria Natural History Society Invertebrate Alert (base de données en ligne, <https://www.vicnhs.bc.ca/?cat=8>) [consulté le 19 juin 2021]

Rédacteur de l'examen rapide de la classification :

- David B. McCorquodale



HISTORIQUE DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a été créé en 1977, à la suite d'une recommandation faite en 1976 lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le Comité a été créé pour satisfaire au besoin d'une classification nationale des espèces sauvages en péril qui soit unique et officielle et qui repose sur un fondement scientifique solide. En 1978, le COSEPAC (alors appelé Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada) désignait ses premières espèces et produisait sa première liste des espèces en péril au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) promulguée le 5 juin 2003, le COSEPAC est un comité consultatif qui doit faire en sorte que les espèces continuent d'être évaluées selon un processus scientifique rigoureux et indépendant.

MANDAT DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) évalue la situation, au niveau national, des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres unités désignables qui sont considérées comme étant en péril au Canada. Les désignations peuvent être attribuées aux espèces menacées de disparition au Canada comprises dans les groupes taxinomiques suivants : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, mollusques, plantes vasculaires, mousses et lichens.

COMPOSITION DU COSEPAC

Le COSEPAC est composé de membres de chacun des organismes responsables des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, le ministère des Pêches et des Océans et le Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité, lequel est présidé par le Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces et du sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones. Le Comité se réunit au moins une fois par année pour étudier les rapports de situation des espèces candidates.

DÉFINITIONS (2022)

Espèce sauvage	Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'un autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.
Disparue (D)	Espèce sauvage qui n'existe plus.
Disparue du pays (DP)	Espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui est présente ailleurs.
En voie de disparition (VD)*	Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.
Menacée (M)	Espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants ne sont pas renversés.
Préoccupante (P)**	Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.
Non en péril (NEP)***	Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.
Données insuffisantes (DI)****	Une catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce.

* Appelée « espèce disparue du Canada » jusqu'en 2003.

** Appelée « espèce en danger de disparition » jusqu'en 2000.

*** Appelée « espèce rare » jusqu'en 1990, puis « espèce vulnérable » de 1990 à 1999.

**** Autrefois « aucune catégorie » ou « aucune désignation nécessaire ».

***** Catégorie « DSIDD » (données insuffisantes pour donner une désignation) jusqu'en 1994, puis « indéterminé » de 1994 à 1999. Définition de la catégorie (DI) révisée en 2006.



Environnement et
Changement climatique Canada
Service canadien de la faune

Environment and
Climate Change Canada
Canadian Wildlife Service

Canada

Le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada assure un appui administratif et financier complet au Secrétariat du COSEPAC.